

TERRA PACA | 19 NEWSLETTER | jeudi 8 février 2024

L'Europe se dote d'un instrument pour accélérer le déploiement de technologies zéro carbone

Par Philippe Jacqué (Bruxelles, bureau européen) - Publié le 06 février 2024

Eoliennes, panneaux solaires, batteries, pompes à chaleur… L'Union européenne souhaite produire sur son sol, d'ici à 2030, au moins 40 % des technologies décarbonées qu'elle utilise. L'Europe dispose enfin de son instrument pour accélérer le déploiement industriel des technologies décarbonées.

Mardi 6 février 2024, le Parlement, le Conseil et la Commission ont trouvé un accord afin d'adopter la « **loi sur l'industrie zéro net** », le pendant industriel du **Pacte vert européen** pour tenir l'ambition d'un continent neutre en carbone d'ici à 2050. *« C'est notre première réponse à l'Inflation Reduction Act lancé à l'été 2022 par Joe Biden pour financer la transition énergétique outre-Atlantique »*, salue Christian Ehler, eurodéputé conservateur (Parti populaire européen), rapporteur du texte pour le Parlement.

L'objectif de Bruxelles est de produire sur son sol d'ici à 2030 au moins 40 % des technologies décarbonées que l'Europe utilise, qu'il s'agisse des éoliennes, des panneaux solaires, des pompes à chaleur, des batteries, du biométhane ou des électrolyseurs nécessaires à la production d'hydrogène.

Après un lobbying intense de la France, les composants du nucléaire ont été également inclus dans le panel de technologies qui pourront bénéficier des avantages de cette réglementation.
La technologie de capture et stockage du CO_2 sera également soutenue. Le réseau d'ONG environnementale EEB critique ce soutien à ces deux technologies jugées *« coûteuses et lentes »* par rapport aux énergies renouvelables.
Cette nouvelle loi doit permettre avant tout aux Etats membres de réduire les délais de délivrance des autorisations de création d'usines ou de nouvelles installations énergétiques zéro émission dans certaines zones prédéfinies par les Etats.